

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

Compte-rendu affiché le : 20 juillet 2020

Date de transmission en Sous-Préfecture : 21 juillet 2020

N° 20-07-07

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2020

OBJET :

Tarifs espace jeunesse

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20200716-20-07-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 20/07/2020



OBJET DE LA DELIBERATION :

TARIFS ESPACE JEUNESSE

Vu la délibération du Conseil Municipal N°19-10-09, relative à la tarification de l'espace jeunesse municipal,
Vu la délibération du Conseil Municipal N°20-02-09, relative à la tarification du séjour d'hiver 2020,

Depuis des années, les tarifs des séjours de l'espace jeunesse sont identiques quelques en soient la durée et la destination.

Avec le changement de prestataire du marché public de gestion et d'animation de l'espace jeunesse municipal en octobre 2019, au profit de l'UFCV/Relais 42, et dans l'optique d'une réflexion plus globale sur les projets à proposer aux jeunes dans cette structure, il paraît évident de proposer des tarifs de séjours différenciés en fonction du coût réel du projet, tout en modulant au regard du lieu de résidence et du quotient familial CAF en cours.

En effet, pour les vacances d'été 2020, il est proposé un séjour de préparation à la mobilité internationale :

- 3 jours et 2 nuits (24, 25 et 26 août 2020),
- à St Christo en Jarez (42)
- pour 7 jeunes de plus de 12 ans, de St Galmier et 7 jeunes de St Héand,
- en partenariat avec l'espace jeunesse de St Héand.

Point financier :

Proposition tarifaire comprenant l'hébergement, les repas, l'encadrement et l'animation :

Quotient Familial	Séjour	
	Saint Galmier	Autres communes
Moins de 600	45 €	48 €
De 601 à 900	49 €	52 €
De 901 à 1200	53 €	56 €
De 1201 à 1500	57 €	60 €
De 1501 à 1700	61 €	64 €
Plus de 1700	65 €	68 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les tarifs, tel que définis ci-dessus, du séjour d'été 2020 organisé par l'espace jeunesse municipal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les faire appliquer.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20200716-20-07-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 20/07/2020

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 20 juillet 2020.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.

